



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Fabienne Boisseau

Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie

Tél : 03 88 15 57 43

Courriel : fabienne.boisseau@culture.gouv.fr

Réf : SRA/2025/143

N° d'opération : 018425

La directrice régionale des affaires culturelles

à

L2 SAS

7 Place Croisollet

74150 - Rumilly

Strasbourg, le 5 février 2025

Objet : réception du rapport de diagnostic archéologique

P.J. : un exemplaire du rapport

Le service régional de l'archéologie a reçu, le 03/02/2025, le rapport du diagnostic prescrit par l'arrêté SRA n° 2024/A106 daté du 03/04/2024, dans le cadre de votre projet à Froide Fontaine, Lapoutroie (Haut-Rhin). Ce rapport est conforme à l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques et peut donc vous être transmis, en application de l'article L523-7 du code du patrimoine.

En raison des résultats de cette opération, nous envisageons de prescrire des mesures complémentaires, qui peuvent être soit une modification de la consistance de votre projet pour préserver les vestiges, soit la réalisation d'une fouille préventive. Dans ce dernier cas, le financement de cette opération vous incomberait.

En application de l'article R523-19 du code du patrimoine, nous disposons d'un délai maximum de **trois mois** à compter de la date de réception du rapport pour prendre une décision quant aux suites éventuelles à donner à cette opération. À défaut de notification dans ce délai, le préfet de région sera réputé avoir renoncé à édicter de telles prescriptions. Au cas où nous envisagerions une prescription de fouille, le rapport sera transmis, pour avis, à la commission territoriale de la recherche archéologique.

Par ailleurs, afin de régler les questions relatives à la propriété des biens archéologiques mobiliers mis au jour au cours de l'opération, nous avons besoin de connaître l'identité du ou des propriétaires de chaque parcelle concernée par l'opération et la date précise d'acquisition de la parcelle en question. Nous vous remercions par avance de nous communiquer ces informations dans les meilleurs délais.

Pour le préfet de la région Grand-Est
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie,

Héloïse KOEHLER